



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

ASH/24-1007-44 du 13/05/2024

## APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (ERSEH) - RENTREE SCOLAIRE 2024

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr) - Mme BASSET - Conseillère technique départemental 13 pour l'école inclusive : 04 91 99 66 12 - [ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr)

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'École inclusive et notamment aux mesures inclusives de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, deux postes d'enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap sont à pourvoir par des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré titulaires du Cappei, sur les secteurs d'Aubagne et de Rognac.

Les professeurs du 2<sup>nd</sup> degré intéressés sont invités à se reporter aux fiches de poste jointes précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr) dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, sous couvert du supérieur hiérarchique et comportant l'avis des corps d'inspection, selon les consignes ci-dessous :

Objet : **POSTE ERSEH 13 ASH/ECOLE INCLUSIVE – SECTEUR - NOM - PRENOM**

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : DDRH [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr) et [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT DE SCOLARISATION des élèves en situation de handicap

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>ERSEH</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant « Référent de Scolarisation » des élèves en situation de handicap (ERSEH) sur le réseau Garlaban, secteur d'AUBAGNE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale, l'ERSEH, enseignant du 2 <sup>nd</sup> degré, exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles maternelles et élémentaires, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés. Lieu d'implantation du poste : collège Lou Garlaban à AUBAGNE
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation.</li> <li>- Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation.</li> <li>- Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires,</li> <li>- Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements, directeurs.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés,</li> <li>- Faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés,</li> <li>- Être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH...</li> <li>- Assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes le midi, le soir, le mercredi),</li> <li>- Renseigner AGESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des élèves en situation de handicap</li> <li>- sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique</li> <li>- sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire</li> <li>- discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille</li> <li>- expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à pourvoir au 1 <sup>er</sup> septembre 2024
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Base de 1607 heures annuelles, à respecter et à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les candidatures doivent être transmises dans les 15 jours suivant la publication de l'avis par e-mail à : <a href="mailto:ce.miraep.ctash@regionacademique-paca.fr">ce.miraep.ctash@regionacademique-paca.fr</a> , s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement en mentionnant l'objet : POSTE ERSEH13 – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024, copie à <a href="mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr">ce.dipe@ac-aix-marseille.fr</a> . Elles doivent comporter un curriculum vitae et une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation.
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier ERSEH : Mme Maurel IEN-ASH Marseille <a href="mailto:ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr">ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr</a> 0491996816

## FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT DE SCOLARISATION des élèves en situation de handicap

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>ERSEH</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant « Référent de Scolarisation » des élèves en situation de handicap (ERSEH) sur le réseau La Nerthe, secteur de ROGNAC</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale, l'ERSEH, enseignant du 2 <sup>nd</sup> degré, exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles maternelles et élémentaires, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés. Lieu d'implantation du poste : collège Commandant Cousteau à ROGNAC.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation.</li> <li>- Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation.</li> <li>- Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires,</li> <li>- Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements, directeurs.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés,</li> <li>- Faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés,</li> <li>- Être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH...</li> <li>- Assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes le midi, le soir, le mercredi),</li> <li>- Renseigner AGESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des élèves en situation de handicap</li> <li>- sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique</li> <li>- sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire</li> <li>- discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille</li> <li>- expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à pourvoir au 1 <sup>er</sup> septembre 2024
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Base de 1607 heures annuelles, à respecter et à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les candidatures doivent être transmises dans les 15 jours suivant la publication de l'avis par e-mail à : <a href="mailto:ce.miraep.ctash@regionacademique-paca.fr">ce.miraep.ctash@regionacademique-paca.fr</a> , s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement en mentionnant l'objet : POSTE ERSEH13 – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024, copie à <a href="mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr">ce.dipe@ac-aix-marseille.fr</a> . Elles doivent comporter un curriculum vitae et une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation.
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier ERSEH : Mme Maurel IEN-ASH Marseille <a href="mailto:ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr">ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr</a> 0491996816